



La présente ENTENTE est conclue le 30 juin 20XX.

## **Entente**

### **ENTRE :**

LE MUSÉE CANADIEN DE L'HISTOIRE  
100, rue Laurier  
Gatineau (Québec) K1A 0M8  
ci-après « le Musée »;

### **ET :**

**NOM DE L'ORGANISATION**  
**Adresse**  
ci-après « l'organisation »;

désignés collectivement comme « les parties ».

### **HISTOIRE DE CHEZ NOUS :**

**Nom du projet :**  
ci-après « le projet ».

## **Contexte**

Musées numériques Canada est administré par le Musée canadien de l'histoire. L'organisation a soumis une proposition dans le cadre de l'appel de projets 20XX de Musées numériques Canada, qui a pris fin le 1<sup>er</sup> décembre 20XX. Le comité consultatif de Musées numériques Canada a recommandé le financement de ce projet. Le Musée a envoyé un avis d'attribution en avril 20XX. L'organisation a confirmé qu'elle allait de l'avant avec le projet et a signé le formulaire « Acceptation de l'investissement » le XXX.

## **Objet de l'entente**

La présente entente constitue un engagement des deux parties et permet à l'organisation de commencer à travailler sur le projet. L'organisation produira ensuite les annexes (Annexe A : Produits livrables et modalités pour la remise de fonds et Annexe B : Description et portée du projet) d'ici la fin de la *phase 1 : Plan de production* (conformément à la section 5.2). Ces annexes seront incluses dans un amendement à la présente entente. La présente entente et l'amendement à l'entente, signés en bonne et due forme, constitueront la totalité de l'entente.

L'amendement doit être signé au plus tard le 31 janvier 20XX. Si l'organisation retarde de manière déraisonnable la signature de l'amendement, le Musée se réserve le droit d'annuler l'entente.

## **1. Histoire de chez nous**

**1.1 Esprit de la proposition :** L'organisation s'engage à produire un projet en ligne tel que décrit dans la proposition soumise dans le cadre de l'appel de propositions 20XX. La proposition ayant été sélectionnée à l'issue d'un processus compétitif, le projet doit être comparable en ce qui concerne la vision et la portée.

**1.2 Esprit du programme :** Le Musée reconnaît la liberté des créateurs. Parallèlement, l'organisation veillera à ce que le projet soit respectueux, ouvert, inclusif et accessible. Le projet doit respecter le sujet traité, les publics cibles, les communautés et s'aligner sur les valeurs et

l'éthique du Musée. Le projet ne peut être utilisé à des fins politiques, idéologiques ou religieuses, ni à des fins commerciales ou de collecte de fonds. Si les parties ne parviennent pas à trouver une solution mutuellement acceptable qui rende le projet conforme à l'esprit du programme, le Musée peut modifier ou annuler le projet, moyennant un préavis écrit de 15 jours.

- 1.3 Produit en ligne distinct :** Le projet ne peut pas être une réplique d'une exposition ou d'un produit existant sur place ou en ligne (comme un catalogue numérisé ou une copie d'une exposition physique). Le projet peut utiliser des recherches ou des documents existants comme point de départ, mais doit être un produit unique conçu pour un public en ligne.
- 1.4 Langues :** Le projet sera produit et traduit professionnellement (et fera l'objet d'une révision comparative) en français et en anglais. Le projet peut également être produit dans d'autres langues si souhaité.
- 1.5 Accessibilité :** Le projet utilisera des images et des vidéos optimisées pour une utilisation en ligne. Les textes de remplacement, les transcriptions et les sous-titres codés doivent être utilisés dans l'ensemble du projet.
- 1.6 Date limite de lancement :**
- Projets produits en français et en anglais : la date limite est le **30 juin 20XX (2 ans)**, ou plus tôt.
  - Projets produits en français, anglais et une troisième langue : la date limite est le **31 décembre 20XX (2.5 ans)**, ou plus tôt.
- 1.7 Visibilité de MNC :** L'organisation accepte de mentionner MNC dans tous les documents de communication (communiqués de presse, messages sur les médias sociaux, etc.) avec le crédit :

« Réalisé grâce à Musées numériques Canada, un programme d'investissement administré par le Musée canadien de l'histoire. »

“Developed with the support of Digital Museums Canada, an investment program managed by the Canadian Museum of History.”

L'organisation demandera et obtiendra l'approbation préalable du matériel de communication qui mentionne le Musée. L'organisation accepte d'inviter à titre gracieux les représentants du Musée à des événements publics ou à des conférences de presse concernant le projet.

## 2. Montant du financement

- 2.1.** L'investissement sera **25 000 \$ CA** pour chaque Histoire de chez nous produite en français et en anglais. L'investissement doit être utilisé pour des dépenses admissibles pour MNC. Le Musée peut demander des éclaircissements sur des coûts discutables.
- 2.2 Si l'Histoire de chez nous est produite dans une troisième langue :** Étant donné que les coûts de traduction peuvent varier selon la langue, le montant d'investissement MNC est de 25 000 \$ plus les coûts réels de la traduction dans la troisième langue (**XX langue**) et une allocation de 2 000 \$ CA versée à l'organisation.

## 3. Les responsabilités de l'organisation

L'organisation convient d'exécuter le travail suivant :

- 3.1 Gestion de projet :** Mettre sur pied, gérer et rémunérer une équipe de projet complète. Contrôler le budget et le calendrier afin de les aligner sur la portée du projet.
- 3.2 Communication et délais :** Communiquer avec Musées numériques Canada en temps opportun et de manière proactive. Le respect des délais est une condition essentielle de l'entente. En conséquence, l'organisation devra aviser rapidement par écrit le Musée de tout événement qui retarderait ou serait susceptible de retarder l'achèvement du projet.
- 3.3 Contenu et expérience utilisateur :** Entreprendre des recherches et sélectionner, numériser ou créer du matériel. Rédiger, réviser et traduire le contenu en fonction du public cible. Organiser les consultations avec la communauté si nécessaire.
- 3.4 Droits d'auteur :** Libérer et payer tous les droits nécessaires à l'utilisation, à la reproduction, à l'adaptation, à la traduction, à la publication, à l'exposition, à la représentation et à la communication au public à l'aide de tout moyen de télécommunication des œuvres autorisées

contenues dans le projet dans le but de promouvoir le projet et Musées numériques Canada. Contrôler tout contenu sur le projet téléchargé par des tiers afin de s'assurer que ce contenu ne viole aucune loi relative à la protection des droits fondamentaux de la personne, de la vie privée, de la publicité ou de la propriété intellectuelle.

**3.5 Propriété intellectuelle** : L'organisation accorde au Musée une licence mondiale, non exclusive et exempte de tout droit d'auteur pour la durée du cycle de vie du projet (du développement au lancement et à la période d'entretien de cinq ans [conformément à la section 3.10]) :

- Reproduire, adapter, traduire, publier, exposer, exécuter, communiquer et promouvoir auprès du public le projet et ses œuvres sur Internet comme faisant partie de Musées numériques Canada et de ses produits connexes.
- Autoriser des tiers, y compris les médias sociaux choisis à la seule discrétion du Musée, à détenir une licence pour les droits accordés au Musée, afin de promouvoir et d'étendre la distribution du projet et de Musées numériques Canada, aussi longtemps que la reproduction sera liée aux sites du Musée ou de Musées numériques Canada.

Rien, dans la présente entente, ne sera interprété comme signifiant le transfert des titres de propriété intellectuelle d'une partie à l'autre.

**3.6 Formulaire de lancement de MNC et images promotionnelles** : Remplir le formulaire de lancement de MNC en français et en anglais. Fournir au moins trois (3) images à haute résolution (d'une largeur minimale de 1 200 pixels, accompagnées de légendes, de crédits et de textes de remplacement) qui peuvent être utilisés par le Musée ou par Musées numériques Canada dans les documents de communication pour promouvoir le projet (site Web de Musées numériques Canada, médias sociaux, etc.).

**3.7 Promotion du projet** : Promouvoir le projet à grande échelle. Ajouter un lien vers le projet à un endroit bien visible sur le site Web de l'organisation.

**3.8 Témoignage vidéo** : Fournir un témoignage vidéo de 30 secondes sur l'impact du programme Musées numériques Canada et que MNC utilisera à titre promotionnel.

#### 4. Les responsabilités du Musée

Le Musée convient d'exécuter le travail suivant :

**4.1 Communication, soutien et révision des produits livrables** : Fournir un soutien continu à l'organisation pendant le développement du projet. Réviser et commenter rapidement tous les produits livrables.

**4.4 Site Web et promotion de Musées numériques Canada** : Maintenir le site Web de Musées numériques Canada et Histoires de chez nous. Dans la mesure du possible, à la discrétion de MNC, présenter le projet sur les sites Web de Musées numériques Canada ou du Musée et dans le cadre d'autres moyens de promotion (par exemple, les médias sociaux).

#### 5. Phases, produits livrables et fonds

##### 5.1 Entente

À la signature de la présente entente, l'organisation recevra une avance de 5 % du montant maximal de l'investissement, soit 1 250 \$ CA, pour les travaux à réaliser au cours de la phase 1 (conformément à la section 5.2).

##### 5.2 Phase 1 : Plan de production

L'organisation clarifie la proposition soumise afin d'affiner le projet. Les membres de l'équipe de projet et les sous-traitants sont confirmés. Une consultation communautaire sera effectuée, s'il y a lieu, lorsqu'elle est nécessaire au commencement du projet.

- Produits livrables :
  - Budget révisé
  - Calendrier révisé – qui devient l'annexe A : Produits livrables et modalités pour la remise de fonds
  - Description révisée du projet – qui devient l'annexe B : Description et portée du projet
- Amendement de l'entente :

- D'ici la fin de la phase 1, l'organisation préparera les annexes de l'entente, fera les ajustements requis et signera dûment l'amendement.
- Remise de fonds :
  - À la signature de l'amendement, l'organisation recevra le solde du premier versement du financement (35 % du financement total).
  - Cette phase peut durer au maximum sept mois, mais doit idéalement être plus courte.

### **5.3 Phase 2 – Version préliminaire – unilingue**

- Produits livrables :
  - Version préliminaire du projet (en français ou en anglais) livrée au moyen de la plateforme de conception du site Web Histoires de chez nous.
  - Échantillon de traduction d'au moins 250 mots dans la 2<sup>e</sup> langue officielle.
- Remise de fonds : 40 %

### **5.4 Phase 3 – Version finale – français et anglais**

- Produits livrables :
  - Version finale du projet – en français et en anglais incorporant toutes les révisions
  - Formulaire de lancement de MNC et images promotionnelles
  - Lancement de l'Histoire de chez nous
- Remise de fonds : 20 %

### **5.5 Phase 4 – Version dans la troisième langue**

- Produits livrables :
  - Version finale en (dans la langue XXX)
  - Formulaire de lancement de MNC et images promotionnelles
  - Lancement de l'Histoire de chez nous
- Remise de fonds : Au moment du lancement, paiement de l'allocation de 2 000 \$ CA et des coûts actuels de la traduction dans la troisième langue (facture requise).

### **5.7 Révision des produits livrables :**

Après la soumission, Musées numériques Canada disposera de 10 jours ouvrables réviser la phase 1 et de 20 jours ouvrables pour les autres phases. L'approbation peut nécessiter plusieurs cycles de révision, à la discrétion du Musée. Il faut prévoir au moins deux cycles pour chaque phase. Si, de l'avis du Musée, un produit livrable ne satisfait pas aux exigences énoncées dans la présente entente, et après que toutes les options auront été explorées avec l'organisation, le Musée peut, le cas échéant et à sa seule discrétion, annuler tout ou partie d'un paiement.

## 6. Conditions générales

6.1 Les [Conditions générales](#) du Musée font partie intégrante de la présente entente.

### Le Musée

### L'organisation

---

Eric Doiron  
DPF et Vice-président – Finances, infrastructure et  
services aux visiteurs  
Musée canadien de l'histoire et Musée canadien  
de la guerre

---

Nom et titre

---

Signature

---

Date

---

Date

**Annexe A : Produits livrables et modalités pour la remise de fonds**

L'annexe A définit les échéanciers et les produits livrables du projet.

Phase		Produits livrables	Date de livraison	Remise de fonds (après l'approbation du produit livrable)
2	Version préliminaire – unilingue	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Version préliminaire – en français ou en anglais – avec le contenu réel, réalisée à l'aide de la plateforme de conception de sites Web Histoires de chez nous.</li> <li>- Échantillon de traduction d'au moins 250 mots dans la 2<sup>e</sup> langue qui a été révisé par des professionnels. MNC vérifiera que le ton et le style sont équivalents et que la lisibilité est appropriée pour le public cible.</li> </ul>	XXX	40 % 10 000 \$
3	Version finale – français et anglais	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Version finale – en français <u>et</u> en anglais – réalisée à l'aide de la plateforme de conception de sites Web Histoires de chez nous et incorporant toutes les révisions. Il s'agit des textes finaux, révisés par des professionnels dans toutes les langues, basés sur la phase 2 approuvée. Une lecture comparative doit être faite pour assurer l'équivalence.</li> <li>- Formulaire de lancement de MNC et images promotionnelles</li> <li>- Lancement de l'Histoire de chez nous</li> <li>- Témoignage vidéo</li> </ul>	XXX	20% 5 000 \$
4	Version en troisième langue <i>(facultative)</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Version finale – dans la troisième langue – réalisée à l'aide de la plateforme de conception de sites Web Histoires de chez nous et incorporant toutes les révisions.</li> <li>- Formulaire de lancement de MNC et images promotionnelles</li> <li>- Lancement de l'Histoire de chez nous</li> <li>- Témoignage vidéo</li> </ul>	XXX	Au moment du lancement, paiement d'une allocation de 2 000 \$ et les coûts actuels de la traduction dans la troisième langue (facture requise)
DATE DE LANCEMENT : XXX				

## Annexe B : Description et portée du projet

L'annexe B définit le concept et la portée du projet. Elle s'appuie sur les informations issues de votre proposition, adaptée en fonction de l'attribution au programme d'investissement de MNC et de la Phase 1 du processus de développement du projet. Il est entendu que le projet peut évoluer au cours de la recherche, du développement créatif ou des consultations avec la communauté. Toutefois, la portée doit demeurer comparable à celle de la proposition.

*(Ajouter des rangées aux tableaux au besoin)*

### Titre du projet

--

### Description du projet

--

### Trame narrative

Chapitres / Thèmes	Description et message(s) clé(s)

### Public(s) cible(s)

Public principal	Résultats visés
Public secondaire (le cas échéant)	Résultats visés

### Contenu

Médias	Quantité	Source ou collection	Statut

### Engagement communautaire

--